



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2729

Texte de la question

## SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES

M. le président. La parole est à M. Marc Joulaud, pour le groupe UMP.

M. Marc Joulaud. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre assemblée a adopté en mars 2005 le projet de loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, qui nous avait été présentée par votre prédécesseur François Fillon.

C'est un texte important, qui a l'ambition, en corrigeant les difficultés et les insuffisances que tous constatent, de relancer une école plus efficace, plus juste, qui mette d'abord l'accent sur la qualité de l'enseignement. La réussite de tous les élèves est au coeur de ses priorités. En effet, comme vous le savez, alors que notre pays consacre à la formation initiale des moyens supérieurs à la moyenne européenne et que le budget de l'éducation nationale est en constante augmentation depuis plus de vingt ans, certains indicateurs restent au rouge : chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme et sans qualification ; 80 000 élèves entrent en classe de sixième sans savoir lire, écrire ou compter correctement ; la proportion des bacheliers diminue ; enfin notre pays n'a pas rattrapé son retard en matière d'apprentissage des langues étrangères par rapport à nos voisins européens.

Réduire l'échec scolaire en garantissant à chaque élève la maîtrise, au terme de sa scolarité obligatoire, des savoirs indispensables, que ce soit pour poursuivre sa scolarité ou pour intégrer la vie professionnelle, constitue un enjeu majeur pour notre pays. C'est le principe même du socle commun de connaissances que vous venez de présenter, monsieur le ministre.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les lignes de ce texte destiné à définir la culture de base qui doit être commune à l'ensemble des élèves ? Pouvez-vous nous dire comment ce socle commun de connaissances sera mis en oeuvre et quand il sera opérationnel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Les conditions de mise en place de la loi d'orientation pour l'école sont tout à fait satisfaisantes, voire excellentes. Ainsi, mesdames et messieurs les députés, vous n'entendez probablement plus parler de professeurs absents dont le remplacement n'est pas assuré alors que leur absence est justifiée : c'est que dorénavant leur remplacement est assuré, et les élèves ont des professeurs en face d'eux. Voilà un des problèmes qui ont été réglés grâce à la loi d'orientation que vous avez votée.

M. Patrick Roy. C'est faux ! Ils ne sont pas remplacés !

M. le président. C'est déjà dur de vous entendre le mardi, monsieur Roy, alors le mercredi !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Haut Conseil de l'éducation, que j'ai installé en novembre, se consacre depuis cette date au socle commun de connaissances et de compétences. Celui-ci a fait l'objet de nombreuses concertations avec les partenaires sociaux. Issu des recommandations du Haut Conseil et des travaux des commissions Périssol et Rolland, il sera soumis dans quelques jours à l'examen de la commission des affaires culturelles de votre assemblée.

Il compte sept piliers : maîtrise de la langue française ; connaissances scientifiques de base, ce qui inclut les opérations mathématiques élémentaires, addition, soustraction, multiplication et la règle de trois ; connaissance

d'une langue étrangère ; maîtrise des nouvelles technologies de la communication et de l'information, ainsi que l'acquisition des compétences sociales et civiques et l'acquisition de l'esprit d'initiative : j'ai tenu à ajouter ces deux derniers piliers sur la recommandation du Haut conseil de l'éducation.

Le projet de décret est prêt et sera publié d'ici à la fin de juin, et j'assurerai aussitôt la mise en place du socle commun.

La définition de ce socle commun est une véritable refondation de l'éducation nationale. Depuis 1882 et Jules Ferry (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), les textes s'étaient accumulés : il était temps d'en dégager la cohérence. Ce sera fait dans les jours prochains, et j'en remercie celles et ceux qui ont voté ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Joulaud](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2729

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2006